Histoire de 20 combattants
des guerres de Vendée de Pugny et des environs
faits prisonniers et exécutés à Saumur en décembre 1793

20 hommes de Pugny et des environs ont été capturés, jugés et exécutés par la commission militaire de Saumur en frimaire et nivôse An 2 (décembre1793).

Malgré les erreurs de transcription on peut identifier que 6 étaient de Pugny , 1 du Breuil-Bernard, 4 de Moncoutant, 2 de Largeasse, 2 de la Chapelle Seguin, 2 de La Ronde, 1 de La Chapelle Saint Laurent, 1 de Saint Marsault, 1 des Moutiers-sous-Chantemerle.

On peut retrouver leurs noms et domiciles dans **« L'histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française »,** publiée à Paris en 1797par Louis-Marie Prudhomme (1752-1830), écrivain et journaliste.
Ce livre est en fait un véritable cimetière virtuel qui regroupe des milliers de noms de victimes de la révolution et regroupe Louis XVI et … Robespierre.
Cette source ancienne est particulièrement fiable puisque Prudhomme était républicain au début de la révolution, avant que les crimes évoqués dans son livre ne le fassent changer d'avis. Son livre a été saisi par la police du Directoire à sa parution. Il est ensuite devenu en 1799 directeur des Hôpitaux de Paris.

Portrait de Louis-Marie Prudhomme

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

Extraits de « L'histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française », de Louis-Marie Prudhomme (1797)

BICHOT (Charles), jardinier, dom. à Pugny, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

BILLEAU (Gabriel), meûnier, dom. à Pugny, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort. comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BOCHE (René), labour., dom. à Breuil-Bernard, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 frim. an 2, par la com. milit. de Saumur.

BODIN (Franç.) dit *Conteau*, dom. à Moncantan-de-St.-Sauveur, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

CHAMARD (Jean), bordier, dom. à Prigny, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DESPRÉS (Philippe), garde-chasse, dom. à la Ch.-Saint-Laurent, dép. des deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 frim. an 2, par la com. milit. de Saumur.

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

Extraits de « L'histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française », de Louis-Marie Prudhomme (1797)

DROCHAIN (Joseph), journalier, dom. à la Ronde, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

ESTAVARE (Joseph), métayer, dom. à Moncoutaut, dép. des Côtes du Nord, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

FOUCHEREAU (Jean), labour., dom. à Largeusse, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

FOUCHEREAU (Jean), garçon meûnier, dom. à Pugny, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GONORD (Pierre), bordier, dom. à la Clerrière-de-Moncontant, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GRILLET (Jacques), meûnier, dom. à Pagny, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

JANIN (Pierre), serrurier, dom. à la Chapelle-Séguin, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 29 frim. an 2, par la com. mil. séante à Saumur, comme brig. de la Vendée.

LABELOTTERIE (Benin), meûnier, dom. à Moncontans-St.-Sauveur, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv. an 2, par la com. milit. seante à Saumur, comme conspir.

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

Extraits de « L'histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française »,
de Louis-Marie Prudhomme (1797)

MERTAI (Jean), dom. à Laronde, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. mil. séante à Saumur.

OUDARD (Jean), labour., dom. à St. Marceau, dép. des Deux-Sèvres, condam. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. de Saumur.

POUGNIAU (Jacq.), dom. à Pugny, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. de Saumur.

SABOURÉ (Jacques), tisserand, dom. à Lesmoutiers, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. de Saumur.

VERGER (Jean), sabotier, dom. à Largeasse, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. de Saumur, comme conspir.

VINCENT (Pierre), journalier, dom. à la Chapelle-Seguin, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 frim. an 2, par la comm. milit. séante à Saumur.

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

Qui étaient-ils?

Ils étaient sans doute liés pour une bonne partie d'entre eux au château de Pugny.
Philippe Després, le chef du groupe, était le garde chasse du château.
René Boche était probablement cousin ou petit cousin de Mathurin Boche, ancien garde chasse du château.
Jacques Pougniau était cousin de la famille Poignant, domestiques au château, et par alliance de Jean-Clément Cendre maire de Pugny, ancien régisseur et homme de confiance du marquis de Mauroy.

Pourquoi étaient-ils à Saumur ?

Ils étaient très probablement les survivants d'un groupe de combattants qui avaient servi sous les ordres de Lescure, chef vendéen de Boismé, lors des batailles de l'automne 1793 :

- Moulin aux Chèvres (Moulins) le 9 octobre
- Chatillon sur sèvre (Mauléon) le 11 octobre
- La Tremblaye (près de Cholet) le 15 octobre où Lescure fut grièvement blessé

Cette série de revers s'est terminée à la grande de bataille de Cholet le 17 octobre, qui fut une lourde défaite où environ 8000 vendéens furent tués ou blessés.

Lescure à la bataille de La Tremblaye, vitrail de J. Clamens, Le Pin-en-Mauges, v.1890.

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

La virée de Galerne

Après la bataille de Cholet, ils passèrent ensuite au nord de la Loire et participèrent à la virée de Galerne (30 000 soldats accompagnés d'autant de vieillards, femmes et enfants.)
Leur commandants étaient alors Henri de La Rochejaquelein (de Saint Aubin de Baubigné) et Bernard de Marigny (de Combrand). Leur armée accumula d'abord les victoires près de Laval : à Croix-Bataille le 25 octobre, à Entrammes le 26 octobre, à Ernée le 2 novembre, à Fougères (Ille et Vilaine) le 3 novembre. Mais elle fut tenue en échec à Granville (Manche) le 14 novembre.

Malgré d'autres victoires à Pontorson le 18 novembre, puis à Dol le 22 novembre, l'armée épuisée se désagrège lors d'une terrible retraite. Elle est battue à Angers le 4 décembre, au Mans le 13 décembre. C'est probablement entre ces deux défaites que ce groupe a pris la décision d'abandonner les restes de l'armée pour retourner au pays et a essayé de franchir la Loire vers Saumur.
Ont-ils été faits prisonniers auprès un combat ou alors se sont-ils rendus épuisés après deux mois de marches incessantes? Nous ne le saurons sans doute jamais.

La déroute de Cholet, peinture de Jules Girardet

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

La commission militaire de Saumur

Le décret de la convention du 19 mars 1793 a institué une justice expéditive pour « tous les contre-révolutionnaires pris les armes à la main ».
Un jugement composé d'une identification et d'un interrogatoire sommaires était suivi d'une exécution dans les 24 heures. Cela explique pourquoi les noms et domiciles des condamnés ont été conservés. Le côté expéditif explique les nombreuses erreurs.
La commission militaire de Saumur, dont les exactions ont été décrites par O. Desmé de Chavigny en 1892 dans son livre « L'histoire de Saumur pendant la Révolution », avait pour habitude de réserver la guillotine aux chefs et aux meneurs. Les autres étaient fusillés.
Le 26 frimaire an 2, soit le 16 décembre 1793, **Philippe Després**, garde chasse du marquis de Mauroy, a été guillotiné. Il était le chef du groupe.

LISTE DES PERSONNES GUILLOTINÉES A SAUMUR

Du 24 frimaire au 6 nivôse an II.

11. — 26 *id.* — Philippe Després[1], garde-chasse du marquis de Mouroix, domicilié à la Chapelle-Saint-Laurent.

Extrait de la page 278 de « L'histoire de Saumur pendant la Révolution » par O. Desmé de Chavigny 1892

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

Les exécutions de masse de Saumur

Elles débutèrent le 29 frimaire (19 décembre 1793)
René Boche, Pierre Janin et Pierre Vincent firent parti des 18 fusillés de ce jour

Il y eut à Saumur cinq exécutions en masse.

La première eut lieu le 29 frimaire. Dix-huit Vendéens ayant été condamnés par la Commission militaire, le général Commaire fit demander au commandant de place Richard de lui indiquer l'endroit qu'il croyait le plus propre pour faire fusiller « les Brigands de la Vendée ». On lui désigna la butte de Bournan « où le grand air pouvait faire évaporer plus facilement les exhalaisons malsaines que doivent nécessairement produire de semblables exécutions ». Conduits à Bournan sous prétexte d'aller à la promenade, les dix-huit « Brigands » furent fusillés par les gendarmes de la 35e division, en présence de Commaire[3].

Extrait des pages 284 à 286 de « L'histoire de Saumur pendant la Révolution » par O. Desmé de Chavigny 1892

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

Les exécutions de masse de Saumur

Les 4 et 6 nivôse (24 et 26 décembre), l'église de Nantilly se trouvait remplie de prisonniers et on en attendait un convoi considérable. La Commission militaire envoya un de ses membres, Roussel, « pour vider la prison ».

Roussel se fit apporter une table, prit le nom et les prénoms des détenus, les interrogea très succinctement et fit renfermer dans le chœur de l'église tous ceux qui avaient moins de dix-huit ans, puis il sortit en recommandant au geôlier de ne pas donner de pain aux autres captifs. Thibault, le geôlier, lui fit observer que ces hommes, qui n'avaient pas mangé depuis la veille, se révolteraient s'ils voyaient que l'on distribuait du pain aux autres détenus, sans leur en donner. Roussel ne tint aucun compte de cette observation et ordonna à un des gendarmes qui l'accompagnaient d'aller demander à la municipalité des cordes pour lier les prison-

Extrait des pages 284 à 286 de « L'histoire de Saumur pendant la Révolution » par O. Desmé de Chavigny 1892

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

Les exécutions de masse de Saumur

niers. On refusa au gendarme de lui en délivrer sans une réquisition du commandant de place, et comme il traversait la place de la Bilange pour aller chercher cette autorisation, il rencontra Roussel. En apprenant le refus de la municipalité, le membre de la Commission militaire entra dans une colère épouvantable. « Viens avec moi, dit-il au gendarme, je vais t'en faire donner ! »

« Arrivé à l'hôtel de ville, le citoyen Roussel demanda d'un ton brusque quel était le membre qui avait refusé de délivrer de la corde, et ajouta que dans un moment aussi révolutionnaire, il fallait agir et non bavarder ; qu'il se chargeait de leur apprendre leur métier et qu'il saurait bien les mettre au pas. » Il n'y avait qu'à s'exécuter.

Extrait des pages 284 à 286 de « L'histoire de Saumur pendant la Révolution » par O. Desmé de Chavigny 1892

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

Les exécutions de masse de Saumur

Elles continuèrent le 4 nivôse (24 décembre 1793)…

Charles Bichot, Gabriel Billeau, François Bodin, Jean Chamard, Joseph Estavare, les deux Jean Fouchereau, Pierre Gonord, Jacques Grillet, Bénin Labelotterie, Jean Mertai, Jacques Pougniau et Jean Verger firent parti des 79 fusillés de ce jour.

… Et reprirent le 6 nivôse (26 décembre 1793)

Joseph Drochain, Jean Oudard, Jacques Sabouré firent parti des 75 fusillés de ce jour

La veuve Pelou fournit la corde nécessaire, et, comme il était déjà tard, on ne put lier que soixante-dix-neuf prisonniers qui furent conduits près des bois d'Asnières, dans la commune de Douces, où on les fusilla[1]. Le surlendemain, soixante-quinze autres furent exécutés au même endroit. Ces malheureux avaient eu une agonie de trente-six heures.

Extrait des pages 284 à 286 de « L'histoire de Saumur pendant la Révolution » par O. Desmé de Chavigny 1892

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

Quand les proches apprirent-elles ces exécutions de leurs maris, frères, enfants? On ne le sait pas, mais alors que les familles attendaient sans doute des nouvelles, Pugny et les villages des alentours furent ravagés par les colonnes infernales en janvier 1794. C'est sans doute une fois la paix revenue, en 1795, que les informations purent circuler. La vie a finit par reprendre son cours comme le prouve le remariage de la veuve de René Boche, Jeanne Violleau, en mai 1798.

Aquarelle des fusillades de Nantes en 1794

Les 20 hommes de Pugny et des environs exécutés à Saumur (décembre1793).

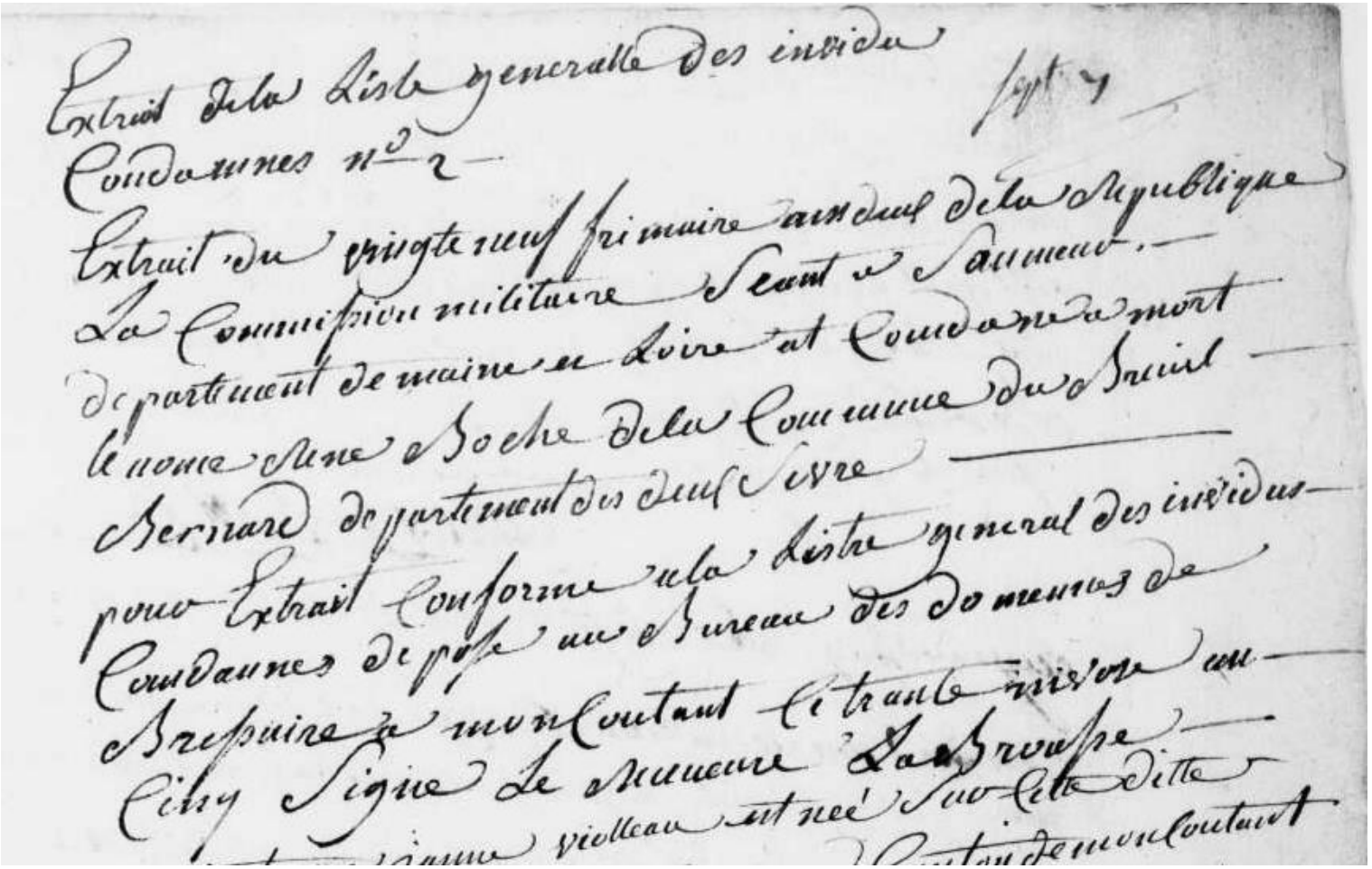

Extrait de la liste generalle des individu
condamnes n° 2 —
Extrait du vingt neuf frimaire an deux de la Republique
La Commission militaire Seant a Saumur —
departement de maine et Loire a condamné a mort
le nomé Rene Boche de la Commune du Breuil —
Bernard departement des deux Sevre
pour Extrait conforme a la liste general des individus
Condamnes deposé au Bureau des domaines de
Brepuire a mon Contant Ce trente mis an —
Cibry Signé Le Mesnieur La Brouse —
[illegible] violleau est neé sur lette dite
[illegible] Contant de mon contant

Extrait du remariage de Jeanne Violleau, la veuve de René Boche, au Breuil-Bernard le 16 mai 1798.

« … de la liste générale des individus condamnés N°2. Extrait du 29 frimaire an 2 de la république. La commission militaire séante à Saumur , département du Maine et Loire, a condamné à mort le nommé René Boche de la commune du Breuil Bernard… »

Les autres massacres de Saumur (décembre1793- février 1794)

Nous n'avons évoqué que les massacres qui concernèrent les combattants de Pugny.

Il y en eu trois autres :

- le 12 frimaire (2 décembre) un convoi de 1 200 prisonniers quitta Saumur pour Orléans. Environ la moitié d'entre eux furent exécutés en cours de route
- le 6 nivôse (26 décembre) dans un autre groupe de prisonniers, 230 hommes furent exécutés.

Le dernier massacre fut le plus odieux. En voici la description…

Mémorial des fusillés de Bournan près de Saumur

Les massacres de Saumur
le 19 pluviôse an II (7 février 1794) l'exécution des derniers prisonniers dont 50 jeunes de 12 à 18 ans

Les plus jeunes parmi les prisonniers vendéens avaient été, nous avons dit, exceptés de ces premiers massacres. On les avait laissés dans l'église de Nantilly sous la garde du citoyen Poitou, auquel, pour m'éviter tout reproche d'exagération, je laisse la parole :

« J'ai été nommé, dit Poitou dans sa déposition, le 18 nivôse', gardien des détenus de la maison d'arrêt de Nantilly qui contenait 150 prisonniers. Un mois après, 112 furent extraits de cette prison et conduits à Parnay dans des charrettes et là fusillés. Parmi eux se trouvait un homme trop malade pour marcher, le commandant du détachement, qui était Simon, gendre du citoyen Hubert, commanda à mon cousin et à moi de le porter sur le bord du trou destiné à enterrer les morts et le fit fusiller par quatre hommes. *Au*

Extrait de la page 287 de « L'histoire de Saumur pendant la Révolution »
par O. Desmé de Chavigny 1892

Les massacres de Saumur
le 19 pluviôse an II (7 février 1794) l'exécution des derniers prisonniers dont 50 jeunes de 12 à 18 ans

nombre de ces 112 malheureux étaient 50 enfants de douze à dix-huit ans et la plus grande partie de douze à quinze ans qui avaient été exceptés de la première fusillade qui avait lieu à Bournan. *Ces enfants criaient comme des malheureux et demandaient à être employés à servir la République, mais de même que les autres ils furent fusillés.*

« Je dois dire que pendant tout le temps que ces enfants ont été détenus, le maire, le citoyen Cailleau, me recommandait, chaque fois qu'il me voyait, d'avoir grand soin de ces infortunés[2]. »

Extrait de la page 287 de « L'histoire de Saumur pendant la Révolution » par O. Desmé de Chavigny 1892

Parmi ces jeunes, fusillés dans l'anonymat, qui avaient suivi un père ou un frère, y en avait-il de Pugny ou des environs ?
Au départ, combien étaient ces combattants qui avaient suivi Lescure?
30, 50, encore plus?
Combien sont morts sur les champs de bataille, des suites de leurs blessures ou tout simplement d'épuisement, anonymes pour l'éternité ?

Une chose est certaine, c'est que ce porche, ils l'ont tous connu.
C'était peut-être leur point de ralliement